

Commission Patrimoine du XXe siècle

17 juin 2026

Séance inaugurale organisée par Patrimoine Aurhalpin en partenariat avec
l'Institut Tony Garnier et à l'invitation de la direction de la Halle Tony Garnier

Intervenants

- Laurent Baridon, Président Institut Tony Garnier
- Philippe Dufieux, Professeur d'histoire et chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon
- Laurent Duport, Architecte DPLG, Hon. FAIA, maître de conférences TPCA à l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier
- Jean-Pierre Gagneux, Associé de 6e sens Immobilier
- Pierre Gras, Délégué général, Institut Tony Garnier, secrétaire général, Patrimoine Aurhalpin
- Catherine Maillet, Présidente Patrimoine Aurhalpin
- Thierry Pilat, Directeur Général de la Halle Tony Garnier
- Charlotte Vergély, Architecte du patrimoine

Liste des participants en annexe.

Introduction par Catherine Maillet et Laurent Baridon

Enjeux et perspectives de la protection du patrimoine du XXe siècle

Intervention de Philippe Dufieux — *professeur d'histoire de l'architecture à l'ENSAL, délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes de Docomomo*

Un bilan contrasté

La Halle Tony Garnier a longtemps été une œuvre méconnue et délaissée. En 1987, elle échappe de justesse à la démolition.

Le Stade de Gerland, également conçu par Tony Garnier, est protégé au titre des monuments historiques dès 1967. L'hôpital Édouard-Herriot bénéficie quant à lui de trois campagnes successives de protection, en 1967, 1989 et 2006, malgré certaines parties du bâtiment qui sont démolition.

Les années 1990 sont marquées par d'importantes démolitions d'édifices de l'après-guerre, dont le Centre des Congrès constitue un exemple significatif.

Aujourd'hui, moins de 5 % du patrimoine du XXe siècle bénéficie d'une protection. Ce patrimoine demeure particulièrement vulnérable en raison de sa dévalorisation progressive, liée notamment aux grands projets de renouvellement urbain, aux contraintes environnementales ou encore à l'image parfois négative de certains matériaux, comme le béton.

Parmi les exemples de protection du patrimoine du XXe siècle figure notamment l'Hôtel de Ville de Grenoble.

Plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées pour mieux faire connaître et préserver ce patrimoine : le développement de campagnes thématiques, la création de labels régionaux ou départementaux dédiés au patrimoine du XXe siècle, ainsi que la sensibilisation des propriétaires et des citoyens aux dispositifs de protection. La réussite de ces démarches repose toutefois sur l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés (élus, services de l'État, associations, citoyens, etc.).

Cependant, on observe encore une certaine réticence des services de l'État à engager de nouvelles protections, tandis que les mécanismes financiers favorisent souvent la transformation lourde, voire le remplacement complet des bâtiments existants.

La région Rhône-Alpes constitue à cet égard un terrain d'observation particulièrement représentatif.

Le cas de Tony Garnier est emblématique des enjeux liés au patrimoine contemporain. Les débats autour de l'avenir de certaines parties de l'hôpital Édouard-Herriot illustrent les tensions entre préservation patrimoniale et évolution des usages. Ces situations ne sont d'ailleurs pas propres à Lyon.

Enfin, les labels patrimoniaux jouent un rôle important de reconnaissance et de sensibilisation, mais ils ne garantissent pas une protection contre la démolition. Dès lors, le classement ou l'inscription au titre des monuments historiques apparaît comme un enjeu majeur, dans un contexte où le patrimoine du XXe siècle ne représente qu'environ 5 % du patrimoine protégé.

Deux catégories de patrimoine apparaissent aujourd'hui comme particulièrement fragilisées : les bâtiments tertiaires et les ensembles de logements.

Retours des participants :

La question de la sensibilisation est importante, avec la prise de conscience des habitants et des élus.

L'architecture du XXe siècle est une architecture du détail, les financements et les aides vont vers une modification avec une fragilisation, il n'y a pas de prise en compte du caractère des immeubles.

Cette architecture est présente dans notre environnement, il y a le label ACR mais pas de campagne globale d'investigation sur ce patrimoine.

Il y a un ensemble de travaux qui permet de connaître cette période mais on note une régression depuis les années 2000.

En Italie, nous pouvons remarquer un mariage architectural réussi entre l'ancien et le contemporain, en France soit on démolit, soit on protège...

Les italiens ont une formation diplômante sur l'intervention du bâti ancien et du bâti.

Projection du film vidéo « Tony Garnier, la Halle », réalisé par Martine Tallet et François Ribière

Table ronde : Quatre exemples de reconversion (avec ou sans changement d'usage)

- **La Halle Tony Garnier, par Thierry Pilat, directeur général de la Halle Tony Garnier**

La mission de la Halle Tony Garnier s’articule autour de deux objectifs : préserver et entretenir ce bâtiment classé tout en assurant sa vocation de salle de spectacles.

Depuis 2021, la Halle a retrouvé une dynamique soutenue après la crise sanitaire. Selon les configurations, elle accueille entre 3 000 à 16 800 spectateurs.

L’ouverture de la LDLC Arena en 2023 a renforcé la concurrence, incitant la Halle à diversifier sa programmation et à conquérir de nouveaux publics, notamment dans les domaines des musiques électroniques et urbaines.

Son activité se répartit entre les spectacles et concerts d’une part, et les événements professionnels d’autre part (représentant environ 20 % de l’activité totale).

Un programme continu de rénovation est mené afin de moderniser les équipements tout en respectant la valeur patrimoniale du site. Cette démarche s’inscrit dans un cycle de rénovation d’environ 30 ans amorcé au début des années 2000 avec l’installation de passerelles techniques “par le haut”.

Les principaux projets portent aujourd’hui sur la modernisation de la scénographie, le renforcement de la sécurité, l’amélioration de l’étanchéité du bâtiment ainsi que la transformation du hall d’accueil en un véritable lieu de vie.

Enfin, la candidature aux Jeux olympiques d’hiver de 2030 pourrait offrir une opportunité majeure pour accélérer la modernisation du site grâce aux investissements liés aux exigences de l’événement.

- **Le New Deal, ancien garage Citroën par Jean-Pierre Gagneux, associé de 6e Sens Immobilier**

Le New Deal, ancien garage Citroën construit en 1928 à l’initiative de André Citroën, fut le plus grand garage du monde à son époque. Il était alors désigné sous le terme de “station-service”.

Cet édifice monumental à une superficie de 41 000 m², avec des dimensions de 130 mètres de long sur 52 mètres de largeur, et a nécessité près de 120 000 m³ de béton pour sa construction.

Entre 1932 et 1935, le site installe une chaîne de montage du modèle Rosalie. À la suite des difficultés financières de Citroën, l’entreprise est reprise par la Famille Michelin en 1935. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le bâtiment est réquisitionné et sert d’entrepôt pour les chars allemands.

Reconnu pour son intérêt historique et architectural, le bâtiment est protégé au titre des Monuments Historiques depuis 1992.

Acquis par 6ème Sens Immobilier en 2011, il fait l’objet d’une reconversion complexe en raison de l’ampleur du site et de son usage d’origine qui ne correspond plus à notre époque. Aujourd’hui sa surface équivaut à 6 terrains de football superposés et à celle de la Tour Oxygène.

L’intervention des Architectes des Bâtiments de France (ABF) a conduit à la définition des principes majeures : préservation intégrale des façades, restauration des ferronneries d’origine, maintien du bureau d’André Citroën, et conservation des deux rampes automobiles, afin de préserver le caractère industriel.

Afin de garantir la pérennité de cette démarche, les futurs occupants ont dû signer une charte patrimoniale, les engageant à respecter la valeur historique du site et à assumer leurs responsabilités dans sa préservation.

- **Le Chalet du Parc, Charlotte Vergély, Architecte du patrimoine**

Le rôle de l’architecte du patrimoine consiste notamment à assurer le lien entre les propriétaires du site et la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC), afin de garantir le respect des exigences patrimoniales tout au long du projet.

Le chalet du Parc, construit en 1894, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale spécifique. Une charte est signée en 1999 soulevant la question de la démolition de cet ancien bâtiment des éléphants afin de retrouver qualités paysagères d'origine du parc

Suite à un appel à projet en 2021, le site est en cours de réhabilitation et de restauration, afin de créer un lieu dédié à la sensibilisation environnementale. Cette démarche repose sur la conservation des matériaux existants ainsi que sur l'intégration de nouveaux matériaux répondant aux enjeux environnementaux et climatiques actuels

L'ambition est de transformer le site en un tiers-lieu. Cette orientation implique la mise en place d'un modèle économique viable, fondé sur une diversité d'usages et d'activités. Le programme prévoit notamment des espaces d'exposition pour les artistes, une offre de restauration autour d'une cantine anti-gaspillage, ainsi que différentes animations culturelles et pédagogiques.

Le travail de restauration s'est appuyé sur de nombreuses recherches en archives afin d'avoir une meilleure compréhension de l'état d'origine du bâtiment et d'intervenir dans les règles de l'art, tout en reprenant le principe de l'hygiénisme. Certains éléments ajoutés au fil du temps ont été ainsi supprimés lorsqu'ils ne correspondaient pas à l'architecture et à l'esprit d'origine du lieu.

La livraison du projet est prévue pour l'automne 2026.

- **Les piscines Tournesol**, Laurent Duport, Architecte DPLG, Hon. FAIA, maître de conférences TPCA à l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier

Les piscines Tournesol constituent un héritage emblématique des années 70, à la croisée de l'histoire sociale, politique et industrielle de la France.

À cette époque, le pays est en manque important d'équipements aquatiques. Pour répondre à cet enjeu, l'État lance l'opération "1000 Piscines" sur une durée de 5 ans, dont l'objectif est de démocratiser l'apprentissage de la natation et de favoriser l'accès de tous aux équipements sportifs.

En 1969, deux concours sont organisés pour concevoir des piscines sous une forme industrialisée. Le premier concerne des équipements destinés aux centres-villes, tandis que le second s'adresse aux petites communes. Les projets doivent répondre à plusieurs critères : être innovants, économiques et facilement reproductibles à grande échelle.

L'architecte Bernard Schoeller remporte le concours avec un modèle innovant de piscine baptisé « Tournesol ». Son projet se distingue par une voûte en plastique escamotable permettant de transformer la piscine couverte en bassin de plein air. Entre 1972 et 1983, 183 piscines Tournesol sont construites sur l'ensemble du territoire français.

Cependant, le premier choc pétrolier 1973 entraîne une forte augmentation des coûts de construction et d'exploitation. Malgré une participation financière de l'État à hauteur de 30%, les dépenses liées à ces équipements doublent rapidement.

Aujourd'hui, les collectivités rencontrent des difficultés pour assurer l'entretien, la rénovation et la mise aux normes de ces bâtiments. La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre 21 piscines : cinq conservent encore leur configuration d'origine, trois ont fait l'objet de nouveaux programmes, 7 ont été démolies, une en cours de rénovation et cinq sont actuellement fermées.

Certaines collectivités s'engagent néanmoins dans des démarches de valorisation patrimoniales. À Clermont-Ferrand, ouverte en 1976 et régulièrement entretenue, la piscine fait l'objet d'une labellisation déposée en 2023. A Langeac, la piscine située rue Coubertin, a rouvert ses portes en 2024 après des travaux de réhabilitation.

Le devenir des piscines Tournesol soulève ainsi la question de la résilience du patrimoine du XXème siècle, situé à la rencontre des enjeux politiques, sociaux et industriels. Leur préservation interroge la capacité à conserver une architecture standardisée, conçue pour répondre à des besoins spécifiques d'une époque, tout en l'adaptant aux exigences contemporaines.

- **Échanges, mise en perspective et programme de travail**

L'organisation de la prochaine commission pourrait s'articuler autour de séances combinant visites de sites et visioconférences thématiques.

Il est également proposé d'organiser une prochaine réunion à la mairie du 6ème arrondissement de Lyon réunissant les élus des différents arrondissements, afin de sensibiliser aux enjeux de préservation et valorisation du patrimoine du XXème siècle.

Par ailleurs, un travail de recensement des bâtiments non protégés pourrait être engagé, accompagné d'une réflexion sur les méthodes de repérages et d'identification de ce patrimoine.

Plusieurs questionnements ont été soulevés :

- Comment mieux accompagner et porter les projets de sauvegarde du patrimoine ?
- Comment anticiper les risques de disparitions ou de dégradations afin d'éviter des interventions en urgence ?
- Quelle place accorder au patrimoine du XXème siècle dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme ?
- Comment intégrer et valoriser le patrimoine du XXème siècle dans les documents de planification urbaine, notamment au sein du Plan Local d'urbanisme (PLU) ?

Maud Glorieux qui représente la Maison des JO d'Albertville travaille à la conservation, restauration et valorisation de la collection Découflé, donc plutôt sur des objets plutôt que du bâti.

C'est une orientation qui peut faire partie de cette Commission Patrimoine XXe et pourrait être la thématique d'une prochaine rencontre.

La Commission se veut être une structure de la société civile pour être force de proposition en direction des élus, maîtres d'ouvrage, un regard et une mobilisation citoyenne.

Chaque Commission de Patrimoine Aurhalpin fonctionne avec une perspective sur l'année à venir : proposition d'une rencontre et d'une visioconférence.

Il faut fédérer les acteurs autour de cette thématique.

Il est nécessaire d'apporter des pistes de réflexion sur le patrimoine XXe et de constituer un apport théorique de ce qu'est le patrimoine XXe.

Identifier des typologies afin de pouvoir les défendre, mettre en commun pour construire une nouvelle image.

Les élus doivent être mieux informés du caractère patrimonial des édifices se trouvant sur les territoires qu'ils administrent.

Il est à noter que les habitants peuvent porter des demandes de protection au niveau de la DRAC pour être étudiées lors des commissions de CRPA. Il est important de ne pas intervenir que dans l'urgence et produire de la connaissance en amont.

Un recensement des bâtiments et mobiliser dans notre réseau afin de créer une visibilité à l'instar de la Commission patrimoine industriel qui inventorie les Ensembles industriels remarquables.

Cette commission ne doit pas se substituer aux réseaux existants : CAUE ou encore les écoles d'architecture, elle doit être force de proposition.

Le service de l'Inventaire de la Région est également cité pour l'inventaire des édifices religieux.

Une identification de ce patrimoine peut être réalisée dans le cadre des PLU.

L'attention est attirée sur l'urbanisme et le changement des lois, il faut faire attention au PLU et la place du patrimoine du XXe siècle.

Les politiques urbaines doivent accompagner les élus dans leur prise de décisions.

La matinée se poursuit avec une visite de la Halle Tony Garnier.